

# ATTF

Association des Techniciens Supérieurs  
Territoriaux de France

**39<sup>e</sup> congrès  
national**

Actes des colloques

## BESANÇON

*Mercredi 12  
et jeudi 13  
septembre  
2007*

### L'achat public éco-responsable

### La qualité environnementale dans la construction



L'ATTF adresse ses plus vifs remerciements à tous ceux qui ont permis la réussite de ces journées, de près ou de loin, aux animateurs et bien sûr à tous les intervenants.  
Et reste à la disposition de tous.

Jean Claude GRIVET - Jean Paul TRUFFY

## En SAVOIR PLUS

### Repères, Adresses Utiles :

Association des Maires de France/Mairie 2000  
41 quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07  
tél. : 01 44 18 14 14 - site : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Association des Maires du Doubs  
7 avenue de la gare d'eau 25000 Besançon  
tél. : 03 81 25 80 83 - site : [www.amf31.asso.fr](http://www.amf31.asso.fr)

ADEME Délégation régionale Franche-Comté  
25, rue Garbetta BP 26367 - 25018 Besançon Cedex 6  
tél. : 03 81 25 50 00 - site : [www.ademe.fr/franche-comte/](http://www.ademe.fr/franche-comte/)

UGAP  
1 Boulevard Archimède Champs-sur-Marne  
77444 Marne-la-Vallée Cedex 2,  
tél. : 01 64 73 20 00  
site : <http://pd1.ugap.fr/>

RAEE  
10 rue des Archers 69002 Lyon  
tél. : 04 78 37 20 14 - site : [www.raee.org/](http://www.raee.org/)

MEDAD Ministère de l'Écologie, du Développement et  
de l'Aménagement durables  
<http://www.ecologie.gouv.fr/Le-bois-materiel-de-construction.html>

<http://www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html>

<http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/index.php3>

<http://www.ecologie.gouv.fr/ecolabels>

CERTU [www.certu.fr](http://www.certu.fr)

MINEFI Ministère finances ministère de l'Économie,  
des finances et de l'emploi  
[http://www.minefi.gouv.fr/directions\\_services/daj/guide/gpm/table.html](http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpm/table.html)

[http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches\\_publics/outils/index.html](http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/outils/index.html)

Des documents peuvent être téléchargés sur ces sites,  
par exemple :

GUIDE DE L'ACHAT PUBLIC ECO-RESPONSABLE

Le bois, matériau de construction



Le présent document est téléchargeable à :  
<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/07-018.pdf>



CHARTRE DES MAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le présent document est téléchargeable sur le site :  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Crédit illustrations :  
Les intervenants et ATTF.  
Seules quelques illustrations extraites des diaporamas présentés  
par certains intervenants ont été reproduites ici.

39<sup>e</sup> congrès National de l'ATTF - Besançon, le 13 septembre 2007

# L'ACHAT PUBLIC ÉCO-RESPONSABLE

Débat co-organisé par l'Association des Maires de France et l'Association des Techniciens supérieurs Territoriaux de France, animé par Claudine FARRUGIA TAYAR, Chef de rubrique de la "GAZETTE des Communes", auquel participaient :

Christine BOUQUIN, Présidente de l'Association des Maires du Doubs

Muriel JEANNERET, ADEME, Chargée de mission en charge de l'État et des collectivités Exemplaires, Délégation régionale Franche-Comté

Pascal PARIGOT, UGAP, Chargé de mission

Valérie BORRONI, RAEE, Chargée de mission - Animatrice "charte bois"



Claudine Farrugia Tayar

## Les achats publics durables dans le cadre du nouveau code des marchés publics, L'approche des élus

Christine BOUQUIN

Présidente de l'Association des Maires du Doubs



Christine Bouquin

Christine BOUQUIN souligne en premier lieu l'intérêt et la sensibilisation des élus autour de leur inscription dans une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement. Bien avant la parution des décrets d'application, les élus ont ainsi su mettre en œuvre des chartes et des

pratiques portant sur l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. Ces démarches sont néanmoins complexes et restent à travailler, notamment suite à la parution récente du décret, en août 2006.

Grâce aux compétences des techniciens et à la volonté des élus, il est nécessaire d'encourager une forte sensibilisation autour de ces actions durables dans les collectivités et de favoriser une grande complémentarité afin de répondre aux défis du siècle à venir. Ces acteurs devront s'adapter et constituer un exemple des bonnes pratiques. Le partenariat engagé entre l'ATTF et l'AMF a permis en ce sens la mise en œuvre de nombreuses réflexions et démarches. Ce partenariat est essentiel pour poursuivre ces actions et transmettre aux générations futures un héritage dont elles pourront être fières.

**Bien avant la parution des décrets d'application, les élus ont su mettre en œuvre des chartes et des pratiques portant sur l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles.**



Muriel Jeanneret

## Définition des besoins, analyse de l'offre et conditions d'exécution

Muriel JEANNERET

ADEME, Chargée de mission en charge de l'État et des Collectivités Exemplaires, Délégation régionale Franche-Comté

### 1. Définition des besoins et analyse de l'offre

#### 1. La démarche éco-responsable

Muriel JEANNERET rappelle que les achats publics éco-responsables, selon le Guide de l'Achat Public et Eco responsable, correspondent à service rendu identique, ou à performances identiques, à choisir un produit pour son impact moindre sur l'environnement tout au long de son cycle de vie par rapport à d'autres produits standards d'usage similaire. Le développement durable est quant à lui la recherche d'un compromis entre l'environnement, l'économique et le social. Procéder à des achats éco-responsables s'inscrit également dans cette recherche d'un équilibre entre ces trois composantes.

S'engager dans une démarche d'achats éco-responsable constitue un des volets d'action d'un Plan Climat Énergie Territorial L'Agenda 21, apparu lors du Sommet de la Terre en 1992, a été décliné localement en 1994 et 1995 et a donné lieu à la notion de "verdissement des services publics", avec l'idée d'une exemplarité des institutions publiques. La Stratégie Nationale du Développement Durable,

(SNDD) mise en place en 2003, a favorisé la création de nombreuses démarches en vue de cette exemplarité, avec notamment l'élaboration d'un plan d'action national venant structurer les achats durables.

Pour aider l'acteur public, le Code des Marchés Publics est devenu un levier décisif et facilitateur, autorisant la prise en compte des exigences environnementales dans l'achat public, avec une définition des besoins au niveau du cahier des charges, de la présentation des candidatures et du choix des offres. L'engagement de la commande publique dans ce domaine n'est pas neutre puisqu'elle représente 15 % du PIB de la France. Elle peut donc favoriser l'émergence de nouveaux produits écologiques.

Le cycle de vie d'un produit engendre nécessairement des impacts sur l'environnement du berceau à la tombe. Il faut apprécier ces impacts tant au niveau des effets qu'au niveau des acteurs, du producteur au consommateur, avant de définir ses critères et exigences environnementaux

#### 2. Ecolabels, référentiels et normes

Les logos sur les produits sont multiples. Trois types d'étiquetage environnemental doivent être pris en compte par l'acteur public :

- l'étiquette énergie, les ecolabels officiels et les labels privés collectifs, portant sur une caractéristique environnementale du produit ou sur une étape particulière de son cycle de vie ;
- les auto-déclarations des fabricants ;
- les éco-profil, qui mesurent les impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie du produit.

De nombreux achats de produits et services des collectivités peuvent rentrer dans cette démarche. Cela impose une réflexion préalable sur l'impact environnemental, sur la qualité et le label d'un produit, sur le coût global et sur des exigences environnementales permettant d'évaluer des offres. Certains produits non-labellisés peu-

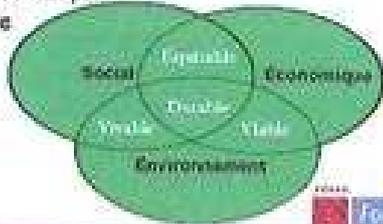
Le cycle de vie d'un produit engendre nécessairement des impacts sur l'environnement du berceau à la tombe.

Formation



### Principes du développement durable

- C'est la recherche du meilleur compromis possible entre :
  - Le respect environnemental
  - L'efficacité économique
  - L'équité sociale



Formation

vent également apporter des avantages environnementaux réels (conditionnement, durée de vie, etc.). Cette démarche peut aussi s'appliquer sur l'achat de services.

## II. Conditions d'exécution

### 1. Démarche

La démarche d'achat publics éco-responsable obéit à 5 critères : le portage politique, la définition des besoins, un savoir-faire en matière de rédaction de marché et de suivi de son exécution, une gestion de projet efficace incluant communication, management et formation, l'évaluation.

### 2. Légitimité de la démarche

Les arguments plaçant en faveur de l'achat éco-responsable correspondent à la légitimité juridique, environnementale et économique qu'ont les collectivités pour s'engager et montrer l'exemple. C'est également un moyen de faire évoluer les modes de production et de consommation. Il s'agit donc d'entrer dans une démarche d'amélioration et un processus vertueux. Cette



Des intervenants convaincus...

démarche est fédératrice au sein de toute une collectivité pour le bénéfice public et représente la concrétisation de la cohérence des actions en matière de développement durable.

De nombreuses sources et réseaux d'informations, de formations et d'acteurs sont à ce jour disponibles pour accompagner et favoriser la mise en œuvre de ces actions (voir plus loin).

## Le point de vue d'une centrale d'achat

Pascal PARIGOT  
UGAP Chargé de mission



Pascal Parigot

### I. Présentation de l'UGAP

L'UGAP est un établissement public, industriel et commercial. Il est le seul EPIC à être soumis au Code des marchés publics et assure une mission de service public. L'outil de rationalisation est la massification des achats. Les services de l'État et les établissements publics de l'État peuvent s'adresser à l'UGAP, ainsi que les collectivités, les organismes privés assurant une mission de service public, le secteur hospitalier et les établissements privés PSPH. Les appels d'offres se situent pour leur grande majorité sur le périmètre européen.

L'UGAP s'est inscrite dans le développement durable depuis plusieurs années, notamment avec l'achat de flottes de véhicules fonctionnant au gaz naturel et de produits labellisés NF Environnement. Ces démarches achats de développement durable

sont regroupées autour d'un chargé de mission dont l'objectif est d'harmoniser les critères utilisés dans les CCTP. Il a notamment été fait appel à un consultant pour récupérer et exploiter les nombreux référentiels utilisés par les différents pays.

### Des exemples concrets

- Le papier de reprographie
- Les micro-ordinateurs
- Les véhicules légers
- Les prestations de propreté
- Les produits d'entretien
- Le mobilier de bureau

## II. Les achats éco-responsables

### 1. Le papier éco-responsable

Pour l'achat de papier éco-responsable, à la demande du Premier Ministre, l'ensemble des ministères se sont regroupés autour de l'UGAP pour en faire la demande. Cette démarche volontariste répondait à plusieurs circulaires parues depuis 2005. Le 17 octobre 2006, le Ministère du Budget a demandé la mutualisation de l'achat du papier éco-responsable. Les critères de choix étaient répartis comme suit : 30 % pour la valeur technique ; 30 % pour le prix ; 30 % pour la performance environnementale ; 10 % pour l'étendue et la mise à disposition de l'offre. L'offre sera disponible début 2008.

### 2. Les ordinateurs

Les labels utilisés ont été le label suédois TCO et le label américain Energy Star. La norme ISO 14001 a également été prise en référence. À ceci s'est ajoutée la directive européenne du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), imposant notamment la collecte des déchets, le traitement des composants dangereux et leur valorisation. Les critères d'emballage et de retraitement des produits en fin de vie ont également été pris en compte. La pondération des critères était la suivante : 70 % pour le prix ; 24 % pour la valeur technique ; 6 % pour la performance environnementale, ce critère devant passer à 20 % pour les prochains achats.

### 3. Les véhicules légers

Une circulaire du Premier Ministre en date du 23 septembre 2005 a interdit aux administrations l'usage de véhicules particuliers rejetant plus de 140 grammes de CO<sub>2</sub> au Km. L'appel d'offres comprenait cette exigence. Les véhicules choisis ont donc répondu à cette exigence. Il est à noter qu'il n'existe pas à ce jour de solution industrielle permettant une utilisation généralisée de véhicules électriques. Les critères ont été les suivants : 30 % pour le prix ; 15 % pour le coût d'utilisation ; 10 % pour la performance environnementale ; 10 % pour la qualité de service et 5 % pour le délai.

### 4. Les prestations de nettoyage et produits d'entretiens

Le cahier des charges techniques s'est basé sur : la définition de niveaux de service suffisamment souples pour couvrir l'éventail des besoins des clients et des typologies de sites ; l'observation des normes et réglementations imposées au domaine d'activité de la propreté ; la recherche du moindre impact environnemental. Ont également été prises en compte les économies d'énergies et de fluides, la prévention des risques naturels, industriels et de pollution, la gestion des déchets, et l'information, la sensibilisation et la formation du personnel aux risques.

Les critères de choix se sont répartis comme suit : 55 % pour le prix ; 35 % pour la qualité de service ; 10 % pour la performance environnementale. Pour les produits d'entretien, les éco-labels ont été pris comme références, le critère de performance environnementale ayant alors été porté à 35 %. Les produits retenus appartiennent à la gamme Action Verte.

## III. Conclusion

Compte tenu du poids de la commande publique, la convergence des différents acteurs dans cette démarche ne pourra que favoriser rapidement l'émergence de produits répondant aux attentes et respectueux de l'environnement. Les critères sociaux sont encore peu présents mais sont appelés à se développer.

**Le 17 octobre 2006, le Ministère du Budget a demandé la mutualisation de l'achat du papier éco-responsable.**

*Des élus et TT attentifs...*



## Un exemple : L'achat du bois

Valérie BORRONI

Chargée de mission Rhônalpénergie-Environnement (RAEE)



Valérie Borroni

### I. Naissance de la charte Bois

L'Agence RAEE, qui est l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement soutenue par la Région Rhône-Alpes, est l'animatrice de la charte Bois, issue d'un réseau de commande publique créé fin 2002. Ce réseau a pour objectif de favoriser l'échange entre les collectivités et la généralisation des bonnes pratiques autour du développement durable.

La première application de ce réseau a porté sur l'achat de bois. La collectivité utilise le bois sous différentes formes (matériau, fourniture, structure des bâtiments, énergie, mobilier urbain, etc.). L'intérêt est d'utiliser du bois issu de forêts gérées durablement, ce qui est garanti par différents labels.

La charte des collectivités locales pour l'intégration des clauses sociales environnementales de la commande publique, dont la première application a été la promotion du bois, se fonde sur l'ambition de générer un partage de valeurs communes autour du bois, avec un regroupement des collectivités autour de ces valeurs défendables par les professionnels de la filière.

À cela s'ajoutait de la création d'un marché et d'une demande pour développer l'utilisation de bois issu de forêts gérées durablement, ce qui devait être accompagné d'une sensibilisation des maîtres d'ouvrage à l'utilisation du bois. Un comité de pilotage réunissant plusieurs partenaires a été créé en 2005 pour animer cette charte.

### II. Contenu de la charte

La charte se compose de deux documents : une charte et une délibération. Les principes généraux sont la contribution au développement durable et l'engagement sur la promotion du bois qui possède de nombreux atouts dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre. La déclaration commune est d'encourager l'utilisation du bois matériau, de promouvoir et développer le bois énergie, d'utiliser du bois issu de forêts gérées durablement et d'adopter la délibération cadre.

Dans la délibération, il est rappelé l'importance de la protection des forêts tropicales et donc des espèces menacées, ainsi que l'importance de la gestion durable des forêts, le rôle du bois en matière de HOE et le rôle économique de la filière bois.

**L'Agence RAEE (agence régionale de l'énergie et de l'environnement) soutenue par la Région Rhône-Alpes est l'animatrice de la charte Bois, issue d'un réseau de commande publique.**

#### Le bois utilisé par collectivité :

- matériau, fourniture
- pour le bâtiment ou les infrastructures
- pour le mobilier urbain
- pour l'énergie

Massif, composite, aggloméré...

Issu de forêts gérées durablement : PEFC, FSC...

#### Plus d'info :

[www.rhonealpes.fr/lebois](http://www.rhonealpes.fr/lebois)  
[www.raee.fr](http://www.raee.fr)



**L'élu responsable de la charte doit en outre avoir la possibilité d'accorder ou de rechercher des subventions.**

À ces principes sont associés plusieurs engagements, comme la promotion et l'utilisation du bois, l'utilisation de bois sains, la gestion durable des forêts et la coopération décentralisée. Il est ainsi demandé aux collectivités de s'engager sur l'utilisation de bois locaux, sur une utilisation minimum de 2 décimètres cubes par mètre carré dans les bâtiments, sur le recours au bois hors construction (mobilier, énergie), etc. Par ailleurs, la collectivité doit communiquer en interne ainsi que dans son approche territoriale, avec notamment une information aux tiers lors des constructions. L'élu responsable de la charte doit en outre avoir la possibilité d'accorder ou de rechercher des subventions. Enfin, la collectivité doit former ses techniciens à l'achat, à l'utilisation et aux caractéristiques du bois.

### III. Perspectives

L'objectif est de créer un réseau et de multiplier le nombre de signataires en communiquant autour de la charte dans les différents réseaux existants. Par ailleurs, il faut à présent accompagner les services dans la mise en œuvre de ce qui a été signé. Il conviendra également de faire évoluer le document, notamment pour y intégrer l'aspect social. Il sera aussi nécessaire de construire les outils de mise en œuvre, de suivi et de formation, tout en faisant parallèlement évoluer les filières locales de manière à leur permettre de répondre à la demande des collectivités. Le comité de pilotage pourra en outre être ouvert à d'autres collectivités et à la maîtrise d'œuvre pour répondre au plus près aux besoins de chacune des parties.

*\* Compléments disponibles sur le site RAEE : charte, délibérations, ... (voir bibliographie plus loin).*

## Sources d'information proposée par ADEME

### Liste non exhaustive

#### Sites internet

##### ADEME :

[www.ademe.fr/eco-achats](http://www.ademe.fr/eco-achats)

<https://www.ademe.fr/> Rubrique Management environnemental

##### Code des marchés publics et Stratégie Nationale :

Nouveau code des marchés publics (2005) :

[http://www.finances.gouv.fr/themes/marches\\_publics/index.htm](http://www.finances.gouv.fr/themes/marches_publics/index.htm)

Plan National d'Action sur les Achats Durables :

[http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=6557](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=6557)

##### Achats éco-responsables :

Administrations éco-responsables :

<http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/>

Commission européenne :

Verdissement des marchés publics européens

[www.europa.eu.int/comm/environment/gpp/index.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/gpp/index.htm)

Site belge d'achats éco-responsables :

[www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be)

Site Achats Verts de l'US EPA :

<http://www.epa.gov/opptint/opp/ppg/index.htm>

UK Department for Environment, Food & Rural Affairs :

[www.defra.gov.uk/environment/consumerprod/imgreen/index.htm](http://www.defra.gov.uk/environment/consumerprod/imgreen/index.htm)

Ministère de l'Environnement Canadien :

<http://www.greeningovernment.gc.ca/>

##### Réseaux Achats Eco-responsables :

Réseau d'acheteurs publics de collectivités EcoMaires

[www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)

##### Ecolabels :

Ecolabels :

<http://www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/>

Ecolabels NF Environnement :

<http://www.marque-nf.com/pages.asp?ref=Reseau>

Ecolabel européen

<http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/>

[www.eco-label.com](http://www.eco-label.com)

Portail international des ecolabels officiels nationaux

et supranationaux

[www.gen.gr.jp/](http://www.gen.gr.jp/)

Référentiel de l'ecolabel européen papier

[http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!ecxapi!prod!CEL\\_EXnumdoc&lg=FR&numdoc=32002D0741&model=guichet](http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!ecxapi!prod!CEL_EXnumdoc&lg=FR&numdoc=32002D0741&model=guichet)

[http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/pdf/infokit/new\\_2002/fact\\_copygraphicpaper\\_2002\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/pdf/infokit/new_2002/fact_copygraphicpaper_2002_fr.pdf)

##### Autres labels écologiques :

Energy star

<http://www.eu-energystar.org/fr>

Site du PEFC (Program for Enhancement of Forest Certification)

[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

Site du FSC (Program for Enhancement of Forest Certification)

[www.fsc.org](http://www.fsc.org)

### Ouvrages

**Guide de l'Achat Public Eco-responsable, Achat de produits.**

(Groupe Permanent d'Etude des Marchés - Développement Durable, Environnement - décembre 2004).

**Guide de l'Achat Public Eco-responsable, Achat de papier**

(Groupe Permanent d'Etude des Marchés - Développement Durable, Environnement - avril 2006).

[http://www.minefi.gouv.fr/da/guide/gpem/papier\\_eco-responsable/papier\\_eco-responsable.htm](http://www.minefi.gouv.fr/da/guide/gpem/papier_eco-responsable/papier_eco-responsable.htm)

**Encourager une commande publique éco-responsable dans les Hauts-de-Seine, Conseils méthodologiques pour agir (Conseil général des Hauts-de-Seine, novembre 2004).**

**Passport Eco-Produit (ADEME, 4<sup>th</sup> édition, Février 2006)**

**Eco-Communication - Vers une Communication plus éco-responsable... (ADEME, Mars 2005)**